

# EN ROUTE VERS UNE CERTIFICATION SIMPLE ET EFFICACE!

C'est au début des années 2000 que les programmes de certifications ont vu le jour en production porcine au Canada. La certification est devenue au fil du temps un moyen d'être transparent. Il s'agit donc d'une pratique incontournable pour démontrer à l'ensemble de la population que les productrices et producteurs de porcs ont à cœur de mettre sur le marché une viande de qualité produite dans le respect de l'environnement et du bien-être des animaux. L'objectif est louable, les consommateurs et les citoyens sont de plus en plus loin de nos campagnes, mais les moyens sont souvent critiqués par les producteurs étant donné la multiplication des programmes de certifications et... de la paperasse.

Comme cette tendance à la transparence ne disparaîtra pas dans les années à venir, la FPPQ s'est donné comme objectif de trouver des avenues pour simplifier l'application des programmes de certifications actuels en intégrant les exigences de chacun en un seul cahier des charges pouvant être vérifié lors d'un audit unique en moins d'une journée! Voici les résultats du projet financé par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ).





## Trois en un!

Depuis 2000, trois programmes de certifications ont vu le jour : les programmes Assurance qualité canadienne<sup>MD</sup> (AQC<sup>MD</sup>) et Bien-être animal<sup>MC</sup> (BEA<sup>MC</sup>) sont obligatoires, tandis que le programme sur les bonnes pratiques agroenvironnementales et de cohabitation (BPAEC) est volontaire. Ces trois programmes ont chacun leur manuel distinct et leur propre structure. Par conséquent, il s'agit de trois programmes contenant une documentation différente à lire et à compléter. De plus, certaines questions/registres se répètent d'un programme à un autre tandis que d'autres n'offrent pas de choix de réponses. Les conséquences des questions ouvertes ne sont pas négligeables. Le producteur doit élaborer une réponse et le validateur doit porter un jugement sur la pratique décrite ce qui est contraire au principe d'audit. Ainsi, le temps consacré à compléter les documents et la précision des réponses peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Même chose pour l'interprétation des réponses par le validateur. Simplifier et voir à uniformiser l'application du programme, voilà le défi.

Gestion Qualiterra inc., organisme de certification reconnu dans le secteur agroalimentaire, a été mandaté pour simplifier, clarifier et regrouper les exigences des trois programmes dans un même document. Un mandat réussi qui permet d'auditer les trois programmes de certifications fusionnés en moins d'une journée par ferme.



**Cahier des charges  
Programme  
AQC<sup>MD</sup>**

**Cahier des charges  
Programme  
BEA<sup>MC</sup>**

**Cahier des charges  
Programme  
Environnement**

**3 PROGRAMMES – UN CAHIER DES CHARGES – UN AUDIT**

Le nouveau cahier des charges élimine un grand nombre de questions ouvertes en les remplaçant par des listes de pratiques à sélectionner. Par exemple, la procédure de lavage des bâtiments qui devait être écrite dans le cahier des charges AQC<sup>MD</sup> est remplacée par une liste de pratiques d'hygiène reconnues. Les producteurs cochent ainsi celles qu'ils utilisent au sein de leur entreprise. Les risques d'interprétation sont grandement atténués et le temps consacré par les éleveurs pour répondre aux questions a beaucoup diminué, même si au total, on y dénombre un plus grand nombre de questions.

## Comparaison du nombre de questions et de registres entre les cahiers des charges de chaque programme et le nouveau cahier des charges

Questions et registres	Trois cahiers des charges			Un cahier des charges		
	AQC <sup>MD</sup>	BEA <sup>MC</sup>	BPA <sup>EC</sup>	AQC <sup>MD</sup>	BEA <sup>MC</sup>	BPA <sup>EC</sup>
<b>Questions</b>	27	17	0	47	17	14
<b>Questions ouvertes* ou PENs** dans le nouveau cahier</b>	26	9	0	4	3	0
<b>Registres</b>	8	1	8	17	2	5
<b>Questions non obligatoires ou registres hautement recommandés dans le nouveau cahier</b>	28	35	0	2	3	0
<b>Total</b>	89	62	8	70	25	19
<b>Grand total</b>	159	114				

\* Les questions ouvertes sont passées de 35 à 7 dans le nouveau cahier des charges.

\*\* PENs : Procédures écrites normalisées.

### 19 producteurs ont mis à l'essai ce nouveau cahier des charges

Le nouveau cahier des charges a été testé sur 19 entreprises. Les producteurs qui ont accepté de participer ont reçu une formation ainsi que la documentation simplifiée et ont été accompagnés par des conseillers techniques pour compléter le cahier des charges avant l'audit. Selon les 19 participants, le travail de préparation à l'audit, incluant l'application du programme sur leur entreprise, est beaucoup moins laborieux que celui que nécessitaient les trois programmes pris individuellement. L'intégration des trois cahiers des charges dans un cahier simplifié clarifie l'application des trois programmes sur les entreprises porcines et facilite la compréhension de la démarche. L'évaluation des éleveurs participants a permis d'apporter des précisions et des améliorations à la version initiale du nouveau cahier des charges. Si le choix leur était offert, tous les participants et participantes opteraient pour ce nouveau cahier des charges pour les programmes AQC<sup>MD</sup> et BEA<sup>MC</sup> dans l'avenir. Dix-sept participants sur dix-neuf l'adopteraient pour les trois programmes, AQC<sup>MD</sup>, BEA<sup>MC</sup> et BPAE.



### Améliorations apportées dans le nouveau cahier des charges

- Regroupement des questions similaires pour les trois programmes;
- Questions à développement remplacées par sept procédures écrites normalisées (PENs) constituées de façon à limiter l'écriture;
- Questions à choix de réponses;
- Faible risque d'interprétation, donc auditable.



## Une volonté nationale

Ce projet répond à un besoin du secteur porcin canadien de simplifier et d'uniformiser les certifications existantes en production porcine au Canada. Ainsi, le nouveau cahier des charges a été développé en collaboration avec le Conseil canadien du porc (CCP). Il sera présenté au comité national des programmes AQC<sup>MD</sup> et BEA<sup>MC</sup> où des représentants de toutes les provinces seront présents.

*Une partie du financement de ce projet a été fournie par l'entremise des conseils sectoriels du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta qui exécutent le Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. ■*

## Un processus d'amélioration continue

Un apport important de la procédure d'audit développée par Gestion Qualiterra pour le nouveau cahier des charges est son aspect informatif en raison de la structure des questions et réponses. Cette caractéristique ne se retrouvait pas clairement dans les trois programmes actuels. En effet, le nouveau rapport d'audit établit avec plus de précision les points à améliorer à la ferme. Ce rapport est un atout pour faire cheminer les producteurs dans un processus d'amélioration continue à la ferme. La nouvelle procédure encourage l'éducation et l'information afin que les éleveurs adoptent les pratiques de production adéquates au sein de leur entreprise.

L'auditeur a identifié des situations non-conformes chez les 19 entreprises où a été appliqué le nouveau cahier des charges. La très grande majorité des non-conformités concernaient des correctifs **ne nécessitant aucun investissement** et uniquement des changements mineurs dans les façons de faire. Par exemple, utiliser uniquement des aiguilles détectables pour les injections des animaux. À la suite de la réception du rapport d'audit expliquant clairement et simplement les situations non-conformes, les participants ont pu apporter les mesures correctives et recevoir leur certification pour les trois programmes.

Un programme de certification clair et simplifié permet d'identifier des pratiques à risques et d'apporter des correctifs.